



Arnaque carte grise

Par beru

bonjour

suite a l'achat d'un tracteur agricole ,le vendeur me promet mais ne me fournit pas la carte grise , une année s'écoule je fait une conciliation ,et me dit qu'il est prêt a annulé la vente,sauf que entre temps j'ai fait des travaux sur le véhicule et que j'ai réglé la moitié de la facture en nature ,dois je accepter sa proposition ou demander des dommages et intérêts en sachant que je n'ai pas de justificatifs de la partie payer en nature

merci

cordialement

MR GODEC

Par ESP

Bonjour

Ne pouvez vous pas trouver un arrangement amiable en laissant au vendeur le temps de faire établir un duplicata ?

Par beru

bonjour ,

le vendeur est affirmatif il ne peut pas me fournir la carte grise,il me propose l'annulation de la vente,cela va faire 2ans que je possède le tracteur j'ai investi de l'argent et du temps pour le mettre en état de marche,;

est ce que je peux sollicité un avocat ou un huissier de justice pour arbitrer cet échange car je n'ai plus confiance dans cet individu,

cordialement

MR GODEC

Par ESP

Bonsoir

De mon point de vue, le conciliateur est l'interlocuteur.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48318]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48318[/url]